

Un 8 mars de luttes !



Bimestriel n° 203

Janvier - mars 2025

Commission paritaire
n° : 1012S07065
Dir. de publication :
Marie Buisson
Imprimé sur papier
recyclé

Le début de cette année 2025 est marqué par le retour tonitruant et nauséabond de Trump sur la scène internationale et médiatique. Parlant sans cesse, provoquant toujours, il est le prototype du masculinisme que l'on combat au quotidien à la CGT Educ'action Versailles. C'est donc logiquement que nous serons dans la rue le 8 mars pour montrer avec force que le féminisme ce n'est pas qu'un slogan c'est aussi une ligne politique. Trump, comme d'autres dirigeants d'extrême droite, aime à se définir comme un défenseur de la tradition, entendez par là le patriarcat, qui assigne les femmes à la reproduction, à l'éducation des enfants et aux tâches ménagères. Même dans l'Education nationale où le statut est le même, le poids de ce patriarcat (même combattu) reste suffisamment fort pour expliquer les inégalités salariales (page 3).

Avec Trump au pouvoir, c'est une internationale de l'extrême droite (soutenue par le Capital) qui se renforce (Italie, Russie, Hongrie, Autriche, Israël, Etats-Unis...). La force, vertu chérie des masculinistes de tous poils, est mise en avant en permanence. Elle s'oppose à la volonté de paix et de solidarité internationale que porte la CGT. Le cessez-le-feu à Gaza, après des mois de bombardements et d'attaques de l'armée israélienne, est plus que fragile et dans le même temps la politique de colonisation israélienne continue en Cisjordanie.

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, est l'aboutissement annuel des revendications que porte et défend la CGT au quotidien.

Soyons donc nombreuses et nombreux en grève et à la manifestation pour réclamer une société réellement égalitaire !

Féminisme	Académie	Région	2 nd degré	1 ^{er} degré
Préparation grève féministe	Echo des départements	Politique numérique	Mouvement intra académique	Mouvement intra-départemental
Inégalités salariales				
Pages 2-3	Pages 4-5	Page 6	Page 7	Page 8

Préparer la grève féministe : retour sur l'initiative confédérale

Le 11 février dernier, environ 250 camarades étaient réuni-es dans le patio Georges Seguy de Montreuil pour participer à la journée de lancement de la grève féministe du 8 mars.

Organisée autour des thématiques de l'égalité salariale et de la résistance des femmes face à l'extrême droite, cette initiative a vu se succéder au cours de 3 tables rondes des témoignages riches et puissants.

La première thématique a été l'occasion pour Emmanuelle Lavignac (UGICT), Nayla Glaise (Euro-Cadres) et Janina Henkes (GEW-DGB-Allemagne) de revenir sur la directive européenne concernant la transparence salariale et les enjeux relatifs à sa transposition dans chacun des pays membres, qui doit être effective au plus tard le 7 juin 2026. Adoptée en mars 2023, cette directive rencontre beaucoup de résistances depuis les dernières élections européennes et la modification des équilibres politiques. Business Europe (équivalent européen du MEDEF) est à la manœuvre pour détricoter les droits nouvellement acquis, sous prétexte, entre autres, de simplification administrative. Il y a urgence à travailler sur la transposition !

La deuxième table ronde a permis de revenir sur des luttes gagnantes.

Fabienne Bodin (UD 29) a partagé le combat mené au sein de la Conserverie Chancerelle de Douarnenez dans le cadre des NAO 2024. Comme il y a 100 ans, les ouvrier-ères se sont mis-es massivement en grève pour obtenir, après plus de 6 heures de négociations, des avancées substantielles : hausse de 10% de la prime de vacances (la direction proposait 10€), de 5% de la prime d'habillement, augmentation des salaires... Un documentaire leur est consacré, sur France TV : *Demain au boulot*.

Maeve Suarez et Emmeline Tabillon, gardiennes de troupeaux en Isère, ont livré des témoignages bouleversants sur leurs conditions de travail, de vie, les violences sexistes et sexuelles qu'elles ont subies et la toute puissance des patrons. Elles ont expliqué comment elles se sont organisées et structurées pour faire face à ces situations et ont réussi cette année à faire financer par la MSA un stage d'autodéfense féministe mis en place depuis 6 ans. Via le syndicat, des formations sur les VSST spécifiques aux gardiennes de troupeaux sont également organisées.



La dernière table ronde, consacrée à la résistance des femmes face à l'extrême droite, a été l'occasion de croiser les luttes allemande via Janina Henkes (GEW-DGB) et polonaise via Aneta Trojanowska (OPZZ) contre le fascisme. Leurs expériences ont trouvé écho dans le combat mené, entre autres, par la CGT et la Fondation des Femmes (à l'origine de l'Alerte Féministe) au moment des législatives anticipées de juin 2024.

Il nous appartient de poursuivre ce combat, de continuer à (nous) former sur l'imposture de l'extrême-droite et de lutter pour obtenir l'application de nos droits et l'égalité !

Egalité professionnelle : un même statut mais toujours des inégalités salariales

On a tendance à penser que le statut général des fonctionnaires ainsi que la grille de rémunération indiciaire garantissent l'égalité salariale. Il s'agit en réalité d'une idée fausse.

En 2022, l'écart de rémunération moyenne mensuelle brute entre les femmes et les hommes était de 351€, ceux-ci ont donc gagné 10,2% de plus que les femmes, ce qui est constitué un progrès car cet écart était de 15,7% il y a 10 ans. Cependant, il reste à faire encore.

Ces inégalités se retrouvent également dans l'avancement de carrière. Les femmes sont moins promues que les hommes et le système actuel favorise les progressions de carrière des hommes et aggrave donc les inégalités. Si on se concentre sur le passage à la hors classe, chez les certifié-es, on retrouve 29 % de femmes et 32% d'hommes. Si l'on prend les PLP, il y a 31% de femmes et 34 % d'hommes. Quel que soit le corps considéré, les hommes passent plus rapidement à la hors classe à partir de 20 ans d'ancienneté en moyenne.

Après ce constat qui ne fait pas plaisir, il s'agirait d'identifier les raisons pour lesquelles il y a de telles différences ! On peut penser au congé parental ou au temps partiel pris majoritairement par des femmes car elles s'occupent de 65 % des tâches parentales. En effet, le recours au temps partiel sert à s'occuper des enfants par exemple.

L'autre problème que l'on rencontre c'est qu'au lieu d'augmenter le traitement des personnels de l'EN, le Ministère propose aux enseignant-es d'effectuer des heures supplémentaires ou bien plus récemment, d'accepter des missions supplémentaires (IMP, RCD) ... On voit les limites de la politique du "tout-indemnitaire" car l'augmentation des heures supplémentaires est défavorable aux femmes et aggrave les inégalités salariales.

Les hommes effectuent davantage d'heures supplémentaires que les femmes et prennent en charge des missions qui donnent droit à des indemnités et des primes. En ce qui concerne les HSA, les femmes ont touché en moyenne 2994€ contre 3688€ pour les hommes en 2020-2021.

Mettre fin aux inégalités de salaires entre les femmes et les hommes sera bénéfique pour tout le monde : cela entraînera automatiquement une revalorisation qui rééquilibrera la répartition entre les femmes et les hommes dans notre secteur.

Nous revendiquons l'égalité dans l'emploi, la carrière et la formation continue. Il faut mettre un terme au temps partiel contraint. Nous exigeons le dégel de la valeur du point d'indice, un rattrapage des années antérieures et une augmentation immédiate de 400€ pour toutes et tous.

Un Groupe de Travail Egalité professionnelle doit se tenir le lundi 3 mars au Rectorat de Versailles où nous porterons cette question de l'égalité salariale femmes/hommes afin que celle-ci ne soit pas seulement un axe à développer mais un réel engagement dans le cadre la déclinaison du 2^{ème} Plan National d'Action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Les suppressions de postes se multiplient alors que les effectifs sont toujours élevés. Les salles sont réquisitionnées et il faut travailler dans les couloirs. Les protocoles d'urgence ne sont pas diffusés dans les établissements. Les budgets de soins ont été tellement réduits qu'actuellement il n'est pas possible d'acheter les médicaments obligatoires... Les témoignages des infirmières que nous avons rencontrées sont édifiants et la dégradation de leurs conditions de travail provoque souffrance et perte de sens.



Afin de faire pression au niveau de la DSDEN et du rectorat, **le SDEN recense ces situations préoccupantes. Contactez-nous par mail en flashant le QR code** pour nous aider à dresser un état des lieux le plus complet possible (dans le 1^{er} et dans le 2nd degré).

Du côté des PsyEN du CIO d'Élancourt, la situation n'est pas meilleure. Suite à la fermeture du site, les collègues doivent partager les locaux de l'inspection de Trappes et sont confronté·es à des conditions de travail là encore très dégradées. La confidentialité des entretiens ne peut être assurée, faute de bureau individuel ; une cellule d'accueil a été annulée le jour même, la salle n'étant plus disponible, laissant plusieurs familles sur le carreau ; les temps de trajet explosent et les collègues sont épuisé·es. Une pétition est en ligne et une demande d'audience a été déposée auprès du rectorat.



En Essonne, des luttes victorieuses face à des moyens insuffisants :

Au Lycée Robert Doisneau, plusieurs jours de grève ont permis aux personnels d'obtenir deux postes d'AED, un poste d'APS et un poste de CPE stagiaire.

Au Lycée Georges Brassens, grève et blocage du lycée plusieurs jours. La DSDEN a proposé de payer 3 jours de grève en cas de reprise du travail, les collègues n'ont pas cédé et ont obtenu 2 AED et un CPE supplémentaire.

Au lycée Camille Claudel, l'annonce de la DGH a entraîné une mobilisation des personnels permettant la conservation d'une sixième classe.

Congrès de la CGT Education 91

Les congressistes ont débattu sur différents sujets d'actualité .

L'intervention des camarades de VISA et RESF au débat « Lutter contre les idées d'extrême droite » a été appréciée.

Le débat sur l'unification CGT-FSU a révélé de réelles amitiés et collaborations entre nos militant·es comme sur l'accueil des élèves UPE2A.

Le collectif Femmes Mixité 91, la Collective académique et la Cellule de veille de la FERC sont intervenu·es sur le thème « Lutter contre les VSS au travail et dans la société ».

Le débat avec nos camarades de l'interpro a été riche d'échanges avec la salle.

La nouvelle CE a été élue (20 entrant·es sur 33). Sylvain Perreau (certifié d'espagnol) et Miléna Fissier-Hesnard (PLP Lettres-Histoire) deviennent co-secrétaires et Nadine Claisse (PLP Eco-gestion) trésorière.

92

Le 92 repart en lutte pour que la carte de l'éducation prioritaire soit enfin réétudiée

Les groupes scolaires Henri Wallon et Joliot-Curie du quartier des Agnettes à Gennevilliers et Ambroise Paré à Colombes vivent une situation injuste depuis la dernière révision de la carte de l'éducation prioritaire en 2015. En effet, les écoles qui les composent ont toutes les caractéristiques des écoles REP, voire REP+ pour certaines d'entre elles. Pourtant, elles ne sont ni l'un ni l'autre, étant rattachées à un collège hors REP.

Après plusieurs années pendant lesquelles les DASEN successifs se sont déchargés sur le ministère en disant que cela ne relève pas de leur pouvoir, les organisations syndicales ont obtenu de maigres avancées sur notre département. Le DASEN a créé la nouvelle dénomination EAP (école à attention particulière) qui permettra aux enseignant·es des écoles concernées de bénéficier de temps de formation sur le temps scolaire et de garder un régime de décharge de direction favorable, au même titre que les REP ainsi que des effectifs un peu réduits. Mais pour les écoles dont nous parlons, ce n'est pas suffisant !

Aussi, lors des travaux sur la carte scolaire, en intersyndicale, nous avons demandé l'ouverture d'une classe supplémentaire pour chacune de ces écoles, afin de faire baisser les effectifs par classe. Des écoles étaient en grève ce jour-là pour soutenir cette demande. Nous avons été partiellement entendu·es puisqu'une ouverture (ou annulation de fermeture) a été prononcée pour 4 des 5 écoles élémentaires, mais rien pour les pré-élémentaires. Cette décision crée donc une injustice de plus.

C'est pourquoi, les collègues des Agnettes ont décidé de mener à nouveau une lutte à destination du ministère pour que la carte de l'éducation prioritaire soit enfin réétudiée !

Les SDEN en congrès



SDEN 91 Evry 13-14 février



SDEN 92 Nanterre 6-7 février

Stratégie numérique pour les lycées : pour quoi faire ?

A la suite des interpellations par les organisations syndicales, la Région Académique et le Conseil Régional ont (enfin !) présenté leur stratégie numérique. On peut regretter que des changements aussi importants dans des outils de travail, que nous utilisons tous les jours, ne soient pas plus l'objet de concertations en amont avec les équipes pédagogiques et les représentant·es du personnel.

Le rôle du numérique dans la pédagogie mériterait déjà un long et vrai débat. Des pays qui se sont lancés les premiers dans le tout numérique font marche arrière. Le leurre de "générations numériques" qui maîtriseraient tous types de logiciels met en réalité un grand nombre d'élèves en difficulté (d'autant plus celles et ceux de la voie professionnelle). De même, à trop travailler en numérique, on peut renforcer les difficultés scolaires. Les DRANE (les conseiller·es des rectorats sur le numérique) le certifient, il n'y a pas d'injonction institutionnelle au 100% numérique... mais dans les établissements, pour réduire les budgets photocopies, c'est une réalité.

Manuels numériques

La Région est de plus en plus intrusive dans la vie des établissements : ENT, financement régional de pronote, mise en place de Brigades Mobiles de Sécurité... La région impose une application unique pour les manuels numériques. Tout en annonçant que **les lycées ont le choix d'acheter avec leur dotation des manuels papiers ou numériques**. Les difficultés de fonctionnement technique, notamment de pannes de réseau, bloquent dans beaucoup de lycée « le tout numérique » et imposent du coup le « 100% photocopie », toujours prévoir un plan de secours ! C'est aussi une intrusion dans notre liberté pédagogique qu'on ne peut accepter.

« Virtualisation » : dématérialisation des ordinateurs fixes

Le socle de cette stratégie est de faire de l'ordinateur portable le socle d'accès aux services numériques proposés. La Région annonce ne pas vouloir remplacer toutes les machines fixes, notamment car certaines maquettes pédagogiques en ont besoin et vouloir « *a minima* garder une salle informatique de secours ou de filière par lycée ». Cependant, la Région annonce un objectif de réduction de 50 % des postes de travail d'ici 2028. Les salles informatiques évolueront vers de nouveaux espaces multimédias en remplaçant les ordinateurs fixes - lorsqu'ils deviennent obsolètes - par des stations d'accueil reliées à des doubles écrans.

Cette centralité de l'ordinateur portable Y13 pose de nombreuses questions, notamment sur les taux de disponibilité des Y13 (maintenance, perte par les élèves, équipement en prises électriques pour permettre le rechargement...) et, même si des doubles écrans sont annoncés dans les stations d'accueil, cela pose quand même des questions d'ergonomie.

Cette virtualisation demande aussi que les réseaux des lycées tiennent. La Région annonce un travail sur les réseaux avec l'augmentation des débits à 1 Giga de bande passante. C'est fait pour le 95, en cours pour le 75, en étude pour le 93. L'objectif est de permettre la connexion directe à deux *data centers*, selon la Région plus facile à maintenir que des serveurs dans les 470 lycées publics.

Bâti scolaire

La Région accepte (enfin !) de discuter de la situation du bâti des lycées : une première réunion devrait être organisée fin mars ... A suivre.

Mobilité des personnels et attractivité du métier

Le rectorat de Versailles a lancé une discussion en groupe de travail fin janvier 2025 sur une modification des zones de remplacement, avec notamment la proposition de suppression des zones de remplacement infra-départementales.

La CGT Educ'action Versailles s'est opposée fermement à cette proposition qui concernerait 60 % des TZR (Titulaires en Zone de Remplacement) pour un certain nombre de motifs :

- cela reviendrait en effet à rendre les personnels TZR encore plus malléables, d'autant que dans la pratique, l'affectation sur ZRD (zone de remplacement départementale) peut conduire à une affectation à peu près n'importe où dans l'académie, chaque ZRD étant limitrophe de 2 autres ZRD au minimum ;
- ce serait par ailleurs une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des personnels TZR, qui avaient déjà vu en 2009 la transformation de ZR infra-départementales en ZR départementales pour bon nombre de disciplines ;
- enfin nous avons insisté sur le fait qu'un changement de règle en cours de mouvement était déloyal par rapport aux collègues et risquait de diminuer encore l'attractivité de notre académie, qui serait la seule à ne plus disposer de zones infra-départementales.

Nous avons aussi demandé que les affectations hors zone ne puissent se faire qu'en les assortissant d'un accord préalable des intéressé-es (ce qui permettrait dans certains cas de raccourcir les durées de trajet entre le domicile et le lieu de travail).

Suite à ces discussions, il a été annoncé en CSA académique, que la décision était reportée à la prochaine année scolaire. Nous resterons bien sûr vigilant·es pour défendre l'intérêt des collègues !

Mouvement Intra 2025

Comme chaque année avec le retour du printemps, pointent non seulement les bourgeons, mais ressurent aussi les opérations de la phase intra-académique du mouvement, en bref les mutations, notamment celles au sein de notre académie !

Attention à ne pas rater la formulation des vœux, exclusivement sur Siam via l'application iProf.

Cette saisie n'est possible qu'entre le 25 mars et le 7 avril 2025, et il est préférable de ne pas attendre le dernier moment, car parfois le serveur peut saturer voire « planter ».

Vous retrouverez toutes les informations pratiques, dès publication de la circulaire, sur [notre site académique](#).



Et bien sûr n'hésitez pas à contacter les élu·es CGT Educ'action à l'adresse mail suivante : eluscgroversailles@gmail.com ou au 06 40 16 79 39.

Pensez également à remplir notre dossier de suivi syndical disponible sur notre site, et ce qui nous permettra de vous conseiller au plus près de votre situation. Nous organiserons aussi des webinaires pour vous présenter ce mouvement complexe et répondre à vos questions.

Mouvement intra-départemental 1^{er} degré :

les nouveautés 2025

Les opérations du mouvement vont commencer d'ici quelques semaines. Les LDG (lignes directrices de gestion) qui régissent ces opérations ont fait l'objet de modifications concernant la réévaluation de la bonification pour mesure de carte scolaire et la création de la bonification au titre de l'échelon détenu.

Mesure de carte scolaire

600 points au sein de l'école concernée par la fermeture

500 points au sein d'une école de la même commune

250 points au sein une école d'une commune limitrophe

Échelon détenu

Tou·tes les participant·es bénéficient de cette bonification sans condition. Des points sont attribués pour l'échelon acquis au 31 août N-1 par promotion ou au 1^{er} septembre N-1 par classement ou reclassement.

2 points : Instituteur·rices échelon 1 à 8 - PE classe normale échelon 1 à 6

3 points : Instituteur·rices échelon 9 à 11 - PE classe normale échelon 7 à 10 - PE hors classe échelon 1 à 3 - PE classe exceptionnelle échelon 1

4 points : PE classe normale échelon 11 - PE hors classe échelon 4 - PE classe exceptionnelle échelon 2

5 points : PE hors classe échelon 5 - PE classe exceptionnelle échelon 3

6 points : PE hors classe échelon 6 à 7 - PE classe exceptionnelle échelon 4

Des RIS académiques et départementales seront organisées par le pôle 1^{er} degré et les syndicats départementaux, les dates et modalités d'inscription feront l'objet d'un mail.

CONTACTS

CGT ÉDUC'ACTION VERSAILLES

87 rue Pierre Curie

92 000 NANTERRE

cgteducversailles@gmail.com

Secrétaire académique

Samuel Serre

Responsables des élu·es CGT

Amal Navailh-Hamza

Frédéric Moreau

Pour contacter nos élu·es sur les questions de carrière, mutations, etc.

eluscgtversailles@gmail.com

06 40 16 79 39

Permanences

Permanences tous les vendredi + permanences téléphoniques : laissez un message pour être rappelé·es ou envoyez-nous un courriel

Beaucoup d'informations pratiques

et d'actualités sur notre site

<https://www.cgteduc-versailles.fr/>